

Synthèse réunion des capitaines 2011 / 2012

Voici la synthèse des questions ou réflexions émises lors des réunions des capitaines du vendredi 16 septembre 2011 dans 8 centres du département.

saison 2010 / 2011		Nbre de clubs dans le Sous-District	Nbre de clubs représentés	Clubs Absents	Participants (Total)	Clubs absents
1	Val de Canche - Berck	9	8	1	12	Estrée
2	Boulonnais- Samer	12	12	0	19	
3	Calaisis- Coquelles	7	7	0	9	
4	Audomarois- Longuenesse	13	11	2	20	Arques / Blendecques
5	Bruaysis - Auchel	8	8	0	14	
6	Béthunois- Béthune	16	15	1	28	Verquigneul
7	Lensois - Angres	22	20	2	30	??
8	Arrageois- St Laurent-Blangy	13	12	1	21	Beaurains
		101	94	7	153	

Très peu de questions réelles, plutôt des réflexions personnelles ne concernant que des cas individuels.

Sommaire des questions posées lors des réunions des capitaines : cliquez sur la question, vous aurez la réponse du CD62TT.

- 1) [Pour quelles raisons les juniors 1^{ère} année ne peuvent-ils plus participer au championnat des Jeunes ?](#)
- 2) [Le temps mort](#)
- 3) [Composition des équipes, équipe incomplète:](#)
- 4) [Pourquoi, alors que les joueurs souhaiteraient une saison plus longue, le championnat par équipes se termine-t-il aussi tôt, le 15 avril ?](#)
- 5) [Pourquoi n'avoir pas évité de faire jouer les 11 novembre et 8 mai, ce qui a occasionné quelques défections ?](#)
- 6) [pourquoi ne pas jouer sur 3 tables si le nombre de tables de la salle le permet et si les 2 équipes sont d'accord](#)
- 7) [jouer le samedi les championnats départementaux ?](#)
- 8) [ne pas faire le GP CA le 3 juin, jour de la Fête des Mères](#)
- 9) [pour le championnat jeune : un joueur classé 500 peut-il jouer en J2 ?](#)
- 10) [Sur les feuilles de matchs faut-il noter le n° de la journée ou le n° du tour ?](#)
- 11) [Si un junior se présente en championnat jeune et que son club veut le faire jouer, que faire ?](#)
- 12) [Le brûlage entre les championnats par équipes adultes, jeunes et féminin.](#)
- 13) [Création d'un nouveau club, les licences des joueurs](#)
- 14) [La réforme du championnat par équipes](#)
- 15) [ne peut-on pas limiter la D3 en points ?](#)

1) Pour quelles raisons les juniors 1^{ère} année ne peuvent-ils plus participer au championnat des Jeunes ?

La politique des instances pongistes, Fédération, Ligue et Comité, est le recrutement précoce et l'entraînement intensif des plus jeunes (catégorie poussin) qui s'inscrivent dans une démarche de Parcours d'Excellence Sportive.

Le CD62TT commence à recueillir les fruits de cette politique. Nos très jeunes joueurs et joueuses progressent énormément grâce à des volumes d'entraînement importants (Poussin et Benjamins, environ 10 heures semaine). Ils brillent dans des compétitions très relevés (Inter Comités, TOP Régional et TOP de Zone et certaines et certains sont qualifiés pour le Critérium Fédéral National.

Dans la continuité de cette politique, nous devons permettre à ces très jeunes joueurs de participer à une compétition régulière dans laquelle ils pourront être confrontés à des plus âgés et parfois mieux classés, avec la restriction suivante : La catégorie Poussin ne peut pas jouer contre un adversaire de la catégorie juniors et encore moins seniors.

Règlement médical que vous pouvez consulter sur le site du Cd62tt (www.cd62tt.com)

9.3 - Les jeunes joueurs ou joueuses peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure, deux fois supérieure ou trois fois supérieure à la leur.

9.4 - Les benjamins et benjamins souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux conditions suivantes :

1 - participer au critérium fédéral de Nationale 1 ;

2 - satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.

Tous les autres benjamins et benjamins ne peuvent pas participer aux épreuves seniors.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

La saison dernière, seuls 5 juniors ont participé au championnat des jeunes et plus de 30 poussins n'ont pas pu participer à la division J1 de ce championnat à cause du règlement médical que nous sommes tenus de respecter.

A partir de cette saison et pour permettre l'évolution de nos plus jeunes joueurs, nous sommes contraints de supprimer la catégorie junior du championnat des Jeunes.

[Retour sommaire](#)

2) Le temps mort :

Les problèmes soulevés par la notion de temps mort, ne sont pas dus à la compréhension du terme qui est très explicite, mais à l'interprétation des termes du Tennis de Table.

Très souvent, on entend parler de « match » et chacun interprète ce terme générique en fonction de son vécu.

Certains appelle match une rencontre, d'autre une partie et d'autres encore une manche.

Le problème est d'employer le bon terme du tennis de table.

Une rencontre est l'affrontement sportif entre deux équipes.

Une partie est l'affrontement sportif entre deux joueurs ou deux paires de joueurs

Une manche est la subdivision de la partie (7 ou 5 manches)

Règles du jeu que vous pouvez consulter sur le site du Cd62tt (www.cd62tt.com)

2.11 - UNE MANCHE

2.11.1 - Une manche est gagnée par le joueur ou par la paire marquant le premier 11 points. Toutefois si les deux joueurs ou les deux paires ont marqué l'un et l'autre 10 points, la manche est gagnée par le joueur ou par la paire qui, par la suite, marque en premier deux points de plus que le joueur ou la paire adverse.

2.12 - UNE PARTIE

2.12.1 - Une partie met en présence 2 joueurs ou 2 paires en double. Elle se dispute au meilleur des 5 ou des 7 manches ou, exceptionnellement, de n'importe quel autre nombre impair de manches.

Dès que l'on connaît ces termes, la règle du temps mort devient limpide.

Règles du jeu que vous pouvez consulter sur le site du Cd62tt (www.cd62tt.com)

3.4.4.2 - Au cours de chaque partie, chaque joueur, ou, en double, chaque paire, a droit à un temps mort d' 1 minute maximum.

3.4.4.2.1 - Dans une épreuve individuelle, le temps mort peut être demandé soit par le joueur ou par la paire, soit par le conseiller désigné avant le début de la partie ; dans une épreuve par équipes, le temps mort peut être demandé soit par le joueur ou la paire, soit par le capitaine d'équipe.

3.4.4.2.2 - Lorsqu'un joueur ou une paire et un conseiller ou un capitaine d'équipe ne sont pas d'accord s'il y a lieu ou non de prendre un temps mort, la décision finale appartient au joueur ou à la paire dans une partie individuelle et au capitaine d'équipe dans une rencontre par équipes.

3.4.4.2.3 - La demande d'un temps mort, qui ne peut intervenir que lorsque la balle n'est pas en jeu, doit être faite en formant le signe "T" avec les mains et ne peut s'effectuer qu'entre deux échanges.

3.4.4.2.4 - Lorsqu'une demande de temps mort a été introduite conformément au règlement, l'arbitre suspend le jeu et brandit un carton blanc de la main se trouvant du côté du joueur ou de la paire qui en fait la demande. Un carton blanc, ou un autre témoin approprié, est placé sur la table dans le camp du joueur ou de la paire en question.

3.4.4.2.5 - Le carton blanc ou le témoin doit être enlevé et le jeu doit reprendre dès que le joueur ou la paire qui a demandé le temps mort est prêt à poursuivre la partie ou, si l'interruption se prolonge, lorsqu'une minute s'est écoulée.

3.4.4.2.6 - Lorsqu'une demande valable de temps mort est effectuée simultanément par l'un et l'autre des deux joueurs ou des deux paires, le jeu doit reprendre dès que les deux joueurs ou les deux paires sont prêts ou, si l'interruption se prolonge, lorsqu'une minute s'est écoulée, et ni l'un ni l'autre des joueurs ou des paires n'aura droit à un autre temps mort au cours de cette même partie.

[Retour sommaire](#)

3) Composition des équipes, équipe incomplète:

Dans notre championnat adulte départemental par équipes, seules deux formules sont mises en place.

Equipe à 4 joueurs (D3) : Aucune obligation ni de classement ni de position pour les doubles.

Equipe à 6 joueurs en 2 groupes A et B (D2 et D1) : Les 2 joueurs ayant le plus de points doivent obligatoirement être dans le groupe A, le joueur ayant le moins de points doit être dans le groupe B.

Avec une particularité, en D3 et D2, les équipes peuvent être incomplètes (manque 1 joueur) attention en D2, le groupe A doit être complet.

Pour positionner les joueurs ou joueuses, c'est le nombre de points inscrits sur la licence qui détermine la hiérarchie.

Depuis quelques saisons, 2 féminines peuvent entrer dans la composition de l'équipe (D3, D2 et D1)

La notion d'équipe est toute relative, puisqu'un seul joueur présent permet à son équipe de ne pas être « forfait », mais de perdre la rencontre par pénalité pour équipe incomplète.

Pourquoi cette distinction ?

Deux forfaits consécutifs ou non entraînent le « forfait général » qui a de graves conséquences pour les autres équipes du club.

Règlement Sportifs que vous pouvez consulter sur le site du Cd62tt (www.cd62tt.com)

84.3 - Forfait général

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux saisons.

Le forfait général d'une équipe d'une association entraîne la confiscation de la caution, la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.

Exemple : une association Xville à 5 équipes : Xville1 en R4, Xville2 en D1, Xville3 en D1, Xville4 en D2 et Xville5 en D3.

Xville3 en D1 fait forfait général. Conséquences immédiates : Xville3 est hors compétition pour la saison et descendra en D3 la saison suivante. Xville4 et Xville5 sont mises hors compétition pour la phase et descendent de division pour la phase suivante. Donc dans notre exemple, Xville4 qui était en D2 sera en D3 la phase suivante.

Voilà la raison pour laquelle il faut privilégier la pénalité pour « équipe incomplète » plutôt que le forfait.

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit obligatoirement rédiger une feuille de rencontre et indiquer au dos de la 1^{ère} feuille : équipe X à avisé de son forfait le..... à ou Aucun joueur de l'équipe X n'est présent le àheure. (attention à la règle du retard 30 minutes si pas avisé, 1 heure si le retard est avisé avant la fin des 30 minutes de retard ou avant)

Règlement Sportifs que vous pouvez consulter sur le site du Cd62tt (www.cd62tt.com)

Article 16 - Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir avisé de son retard), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre, mais son équipe doit attendre trente minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui a avisé de son retard. L'équipe doit avoir avisé de son retard au plus tard trente minutes avant l'heure fixée pour le début de la rencontre.

Le juge-arbitre inscrit cette demande au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre attestant que cette règle a bien été respectée.

Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

Problématique de l'absent au moment de remplir la feuille de rencontre qui doit arriver et de plus il s'agit du joueur ayant le plus de points dans une équipe de 6 joueurs.

Lors de la rédaction de la feuille de rencontre le capitaine dont le joueur le mieux classé n'est pas présent, mais doit arriver, inscrit son nom en respectant la composition d'équipe à 6 joueurs (ce joueur absent doit OBLIGATOIREMENT être positionné dans le groupe A, puisque d'après le capitaine, c'est lui qui a le plus de points).

Problème, s'il ne vient pas du tout, l'équipe sera sanctionnée sportivement pour « équipe incomplète » car le groupe A doit être complet (en D1 les 2 groupes doivent être complets, en D2 le groupe A doit être complet mais le groupe B peut être incomplet).

Si le joueur n'est pas présent lors de l'appel de son nom pour sa première partie, et qu'il arrive après, il pourra jouer les parties suivantes. Ce qui veut dire qu'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre peut arriver pour jouer sa dernière partie, il sera considéré comme présent.

C'est une situation très délicate, car si ce joueur ne vient pas, son équipe sera sanctionnée sportivement.

[Retour sommaire](#)

- 4) Pourquoi, alors que les joueurs souhaiteraient une saison plus longue, le championnat par équipes se termine-t-il aussi tôt, le 15 avril ?

Il est vrai que l'épreuve phare de notre sport est le championnat par équipes, et nombreux sont les joueurs qui ne participent qu'à cette épreuve, mais le Tennis de Table n'est pas que le championnat par équipes.

Si vous regardez attentivement le calendrier de la saison qui se trouve dans l'annuaire de la Ligue du Nord/Pas-de-Calais, vous constaterez que des épreuves de tennis de table ont lieu toutes les semaines.

En fin de saison, à partir du mois de mai, ont lieu les finales de nos épreuves. (Bernard Jeu, Interclubs, finales individuelles par classement, finales championnat de France Seniors, Benjamins, Minimes.....) le calendrier est saturé car il faut également laisser de la place pour les formations et pour les épreuves locales.

Une réforme du championnat par équipes est à l'étude, le souhait de terminer la saison plus tardivement sera peut être pris en considération. Nous souhaiterions une fin de saison vers la fin mai début juin, avec peut-être plus de journées dans le championnat par équipes.

[Retour sommaire](#)

- 5) Pourquoi n'avoir pas évité de faire jouer les 11 novembre et 8 mai, ce qui a occasionné quelques défections ?

Le calendrier est déjà très chargé, le championnat par équipes, le Critérium Fédéral, les épreuves nationales avec une qualification départementale et régionale (CNV, Interclubs...), les épreuves départementales (Grand Prix des jeunes du Crédit Agricole) et il faut laisser de la place pour les Fédérations associées, pour la formation (arbitres, techniciens et Dirigeants) sans oublier les vacances que nous avons décidé de protéger.

Tout ce programme doit être terminé pour le mois de mai car les finales nationales doivent être terminées en juin.

Cela fait beaucoup d'impératifs et peu de week-end pour y placer les épreuves.

Nous avons donc décidé de faire jouer une épreuve départementale le 11 novembre après-midi.

Nous ne pensons pas que cela gêne trop les enfants et parents. Mis à part la première fois, depuis l'instauration de cette date, le nombre de participants est largement supérieur aux saisons précédentes.

2007/2008 : 474 participants le 15/12/2007

2008/2009 : 472 participants le 11/11/2008

2009/2010 : 554 participants le 11/11/2009

2010/2011 : 512 participants le 11/11/2010

En 2011, le 1^{er} et le 8 mai étaient des dimanches, et nous ne pouvions pas nous passer de ces week-end, le calendrier avec ses impératifs nationaux nous empêchait de laisser ces journées sans épreuves.

Vous pourrez constater qu'en 2012, seul l'échelon régional de la CNV aura lieu. Le 8 mai est libre et en ce qui concerne le Pas-de-Calais, les 1^{er} et 8 mai sont libres.

Nous ne voulons, bien évidemment, pas empêcher les enfants et parents de démontrer leur patriotisme en les empêchant de commémorer ces dates très importantes dans la mémoire collective française, mais parfois nous ne pouvons faire autrement et bien des sports profitent de ces dates ou des vacances pour boucler leur calendrier.

[Retour sommaire](#)

- 6) pourquoi ne pas jouer sur 3 tables si le nombre de tables de la salle le permet et si les 2 équipes sont d'accord

Pour qu'il y ait équité dans les chances des uns et des autres, et c'est une règle pour tous les sports, les compétiteurs doivent avoir le même règlement.

Un club qui n'aurait pas de place pour installer 3 tables serait pénalisé ou avantagé, selon les avantages et inconvénients du système préconisé, par rapport à un autre club.

Où sont l'égalité et l'équité sportives ?

Le règlement doit être le même pour tous.

[Retour sommaire](#)

7) jouer le samedi les championnats départementaux ?

Le samedi est déjà très chargé. Le championnat des jeunes, les échelons Nationaux et certaines divisions régionales du championnat par équipes, occupent déjà beaucoup les salles de tennis de table.

Ajouter les trois divisions du Championnat départemental et certains clubs ne pourront pas accueillir tous ce monde par manque de tables, d'espace....

Pour la même raison qu'invoquée ci-dessus, l'équité du sport, et que pour tous les clubs soient sur le même pied d'égalité, toutes les divisions d'un championnat doivent se dérouler au même moment.

[Retour sommaire](#)

8) ne pas faire le GP CA le 3 juin, jour de la Fête des Mères

L'année 2012 est une année électorale et statutairement, les assemblées générales électorales des comités départementaux doivent être faites avant celle de la Ligue (16 juin 2012).

De plus, il est normal de terminer le calendrier de l'équipe sortante avant l'élection du nouveau comité directeur.

Il n'est pas dans les us et coutumes de laisser à une nouvelle équipe le soin de faire ce qu'elle n'a pas prévu.

L'assemblée générale électorale du CD62TT sera le vendredi 8 juin 2012, nous n'avons que cette date du 3 juin (fête des mères) avec tous les inconvénients que cela suppose et nous en sommes conscients, mais comment faire autrement.

Cette finale du Grand Prix des Jeunes du Crédit Agricole est très populaire chez nos jeunes joueurs et nous regrettons de n'avoir pu la placer à une autre date.

[Retour sommaire](#)

9) pour le championnat jeune : un joueur classé 500 peut-il jouer en J2 ?

Les classements indiqués sont les limites maximales à ne pas dépasser, pour jouer dans une division du championnat des jeunes. Il est évident qu'un joueur ayant moins de points que cette limite maximale peut jouer dans la division.

J3 : (500 à 549) : un joueur avec plus de 549 points ne peut pas participer dans cette division.

J2 : (550 à 700) : un joueur ayant moins de 700 points peut jouer dans cette division, même s'il a moins de 550 points. Mais à partir de 550 points il ne peut jouer qu'en J2 ou J1

J1 : (700 à 800) un joueur ayant 700 points et plus (jusqu'à 800) ne peut jouer que dans cette division. Un joueur avec moins de 700 points peut très bien jouer dans cette division.

[Retour sommaire](#)

10) Sur les feuilles de matchs faut-il noter le n° de la journée ou le n° du tour ?

Le numéro du tour. Sur les calendriers des poules, le numéro des tours est indiqué.

Sur le livret « Etre capitaine d'équipe » il est indiqué :

1^{ère} phase : de 1 à 7

2^{nde} phase : de 13 à 19

[Retour sommaire](#)

11) Si un junior se présente en championnat jeune et que son club veut le faire jouer, que faire ?

Se rapporter à la réponse à la question 1.

Les juniors même les juniors 1^{ère} année, ne peuvent plus participer au championnat des jeunes. L'équipe adverse doit refuser de jouer contre ce junior, il n'est pas qualifié pour participer à ce championnat, tout comme un poussin ou un benjamin n'est pas qualifié pour participer au championnat par équipes adultes.

[Retour sommaire](#)

12) Les brûlages entre les différents championnats par équipes (adultes, jeunes, féminins)

Il n'y a pas de brûlage entre les différents championnats, mais un joueur ou joueuse ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association **dans le même week-end.**

Exemple, Le cadet qui joue en championnat jeunes le samedi ne peut pas jouer le dimanche en D3 du championnat adultes.

Un cadet peut très bien jouer en championnat Jeunes (si le nombre de points correspond à la division) pour remplacer un joueur malade par exemple et la semaine suivante, reprendre sa place en D3, mais pas le même week-end.

Il est préférable de laisser les jeunes qui sont dans les limites des points des différentes divisions, dans le championnat jeunes afin de les aguerrir avant de passer au championnat adultes.

Article 11 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

11.1 - Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division.

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,*
- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.*

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule

[Retour sommaire](#)

13) Création d'un nouveau club, les licences des joueurs

Les joueurs qui quittent un club pour créer un nouveau club

Le principe est que l'on doit demander une mutation :

- si l'on est titulaire d'une licence FFTT ;
- lorsque l'on passe d'un club à un autre sans interruption de licence pendant au moins une saison.

Les raisons de changer de club sont nombreuses et notamment pour la création d'un nouveau club.

La particularité dans ce dernier cas est que les mutations pour le Président, le Secrétaire et le Trésorier sont gratuites.

Toutes les autres personnes qui étaient titulaires d'une licence traditionnelles FFTT la saison précédente doivent obligatoirement demander une mutation ... payante.

Pour résumer au titre du nouveau club :

- toutes les personnes qui étaient titulaires d'une licence traditionnelle la saison dernière dans un club A et qui sont parties dans un club nouveau X sont mutées.
- les personnes qui n'avaient jamais été licenciées en FFTT ne sont pas mutées.
- les personnes qui étaient licenciées dans une autre fédération (souvent UFOLEP dans notre région) ne sont pas mutées, attention cependant pour ces personnes au classement.

Enfin dernières remarques pour le cas de la création d'un club en championnat par équipes :

- démarrage en 1^{ère} phase de toutes les équipes dans la division la plus basse du championnat départemental ;
- aucune limitation tout au long de la 1^{ère} saison du nombre de mutés par équipe.

[Retour sommaire](#)

14) La réforme du championnat par équipes

Après avoir envoyé un questionnaire concernant le championnat par équipe, dont vous pouvez consulter la synthèse des réponses sur le site du CD62TT, le groupe de travail fédéral a mis à l'ordre du jour du comité directeur de la Fédération **du samedi 24 septembre 2011** sa réflexion et ses propositions.

Pour l'heure quelques pistes de réflexion sont connues, le nombre de joueurs identiques dans toutes les divisions, raccourcir la durée des rencontres, mais nous ignorons ce qui va être proposé par le groupe de travail, au comité directeur fédéral

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

[Retour sommaire](#)

15) ne peut-on pas limiter la D3 en points ?

Cette hypothèse est difficile à mettre en œuvre sans créer autant de mécontents qu'actuellement.

Imaginons un club qui se crée et donc s'affilie pour la première fois à la FFTT. Le règlement stipule que ce club démarre dans la dernière division du championnat par équipes (D3 pour nous).

Les joueurs licenciés dans ce club sont tous issus d'un autre club et sont classés entre 8 et 12.

Va-t-on les empêcher de participer au championnat par équipes ?

Va-t-on faire une dérogation ? Cette dérogation annulera tous les effets de la limitation de points.

La limitation de points des joueurs en D3, empêcherait les clubs de faire « descendre » un joueur non brûlé pour remplacer des joueurs malades ou absent et éviter le forfait ou la pénalité pour équipe incomplète.

Il y a plus d'inconvénient que d'avantage.

La limitation de points doit être naturelle, nous entendons par là que l'esprit sportif des dirigeants doit les obliger à faire leurs compositions d'équipes par ordre décroissant de valeur des joueurs.

Si, et c'est tant mieux pour ce club, les joueurs les moins bien classés du club sont des 8 à 10, nous ne pouvons pas les empêcher de participer au championnat par équipes.

[Retour sommaire](#)